

**Séance du Conseil général du 22 janvier 2018
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Président : M. Pierre-Yves Dubois, doyen du Conseil général

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

1. Appel

Monsieur Pierre-Yves Dubois : voilà, il est 20 heures et j'ai le plaisir d'ouvrir la séance. Je souhaite la bienvenue aux membres des deux Conseils et à la journaliste. Chers(Chères) collègues nouvellement élu(e)s ou réélu(e)s, je dois à une circonstance bien involontaire de ma part – mon âge – le privilège de m'adresser à vous en cette première séance de la législature 2018-2022. N'ayant donc, pour occuper une pareille position, strictement aucun mérite particulier qui soit lié à la qualité de ma personne ou à celle de mon groupe, je n'éprouve pas le besoin de vous faire part de ma gratitude pour l'honneur qui m'est ainsi fait. J'ai simplement la possibilité, réglementaire, d'être, l'espace d'un instant, le fou du roi ou plutôt de la Commune... Ce dernier ne doit rendre des comptes à personne. C'est un rare privilège et j'en userai donc avec plaisir mais avec modération... Tout d'abord, un rappel des faits. Le 22 octobre dernier, aux élections communales, c'est un petit tiers des électeurs inscrits qui s'exprime et glisse ses suffrages dans les urnes. On ne peut pas dire que la vie communale enthousiasme et passionne nos concitoyens. Ici, comme ailleurs, le civisme fout le camp. Avouez qu'on aurait pu faire mieux. 21 candidates et candidats sont élus sur 29. On ne peut pas dire que la foule des citoyens et citoyennes prêts à s'engager pour faire tourner le ménage communal s'est pressée au portillon. Notre santé démocratique n'est pas au top... Il nous reste une belle marge de progression. Les anciennes forces majoritaires locales accusent une forte érosion. Dorénavant, les quatre groupes traditionnels seront plus équilibrés que par le passé. En outre, dans le contexte communal, c'est assez inattendu et surprenant pour beaucoup, trois élus siégeront désormais dans nos deux Conseils sous la dénomination UDC, parti qui n'a pas vocation de faire dans la dentelle. Cette nouvelle donne va donc susciter des débats vifs. Puissent-ils se dérouler dans la sérénité et la loyauté. Nous pourrions alors montrer, tous ensemble, qu'il subsiste, ici, dans cette salle, vigueur et vertu démocratiques. A nouveau, nous pouvons constater, parmi nos élus, une forte représentation du monde des métiers de la terre. C'est un signe que l'intérêt porté à la vie politique reste très marqué et ancré dans ce milieu. Si tous les milieux de notre population manifestaient autant d'intérêt pour nos institutions, autant de sens des responsabilités, sûrement que l'état général de notre santé démocratique serait moins préoccupant. Je ne parlerai pas du déséquilibre de la représentation hommes-femmes dans nos deux Conseils, si ce n'est pour relever cette faiblesse récurrente de notre état de santé démocratique. Pas de quoi pavoiser... Il est à notre portée d'améliorer les choses. Quant à notre Conseil communal, élu tacitement, faute de combattants, peut-on voir, dans ce cas de figure, le résultat d'une saine et vigoureuse pratique démocratique ? Ceci dit, j'étais partisan de la Commune unique des Franches-Montagnes. Malheureusement, ce projet qui, entre autres, devait remédier à l'érosion de notre vitalité démocratique, n'a pas été compris. Lors de ces dernières élections, j'ai été très déçu des tenants de l'autonomie et de l'indépendance communale. Ils étaient où ? Mais ils étaient où les grands défenseurs de l'autonomie communale ? Cette législature sera décisive... Allons-nous encore, à l'avenir, trouver aux Bois les forces nécessaires et suffisamment compétentes pour mener de manière autonome et efficace notre ménage communal ? Le tableau de la situation n'est pas des plus enchanteurs. Comme je l'ai évoqué, le civisme péclote mais bref,

tous ensemble, nous allons faire avec et retrousser nos manches. Nous allons faire au mieux... Alors, bravo Mesdames, Messieurs, pour votre élection, merci, Mesdames, Messieurs les viennent-ensuite qui resterez à disposition de vos groupements politiques. Merci à toutes et tous, membres des deux Conseils de votre engagement pour les cinq prochaines années. Nous avons des responsabilités, alors soyons à la hauteur. Certains d'entre nous sont des habitants de très longue date de la Commune des Bois, d'autres sont venus y habiter plus récemment. Tous, nous avons pour but de faire en sorte que la vie du village soit agréable à chacun. Cependant, il faut être bien conscients que nous ne sommes pas que des Rudisylvains mais aussi des Franc-Montagnards, résidents d'un fabuleux territoire et que notre destin va se jouer à un autre niveau. Il nous faut réfléchir à ce qui va se passer ; nous devons impérativement développer nos collaborations intercommunales et élargir notre vision de l'avenir. Veillons à maintenir une politique qui place le citoyen au premier rang, appliquons le développement durable, respectons notre environnement, œuvrons ensemble pour maintenir une bonne cohésion sociale, pour conserver une bonne qualité de desserte des transports publics et assurer le bon fonctionnement de nos institutions scolaires et parascolaires. Les problématiques locales sont dignes d'intérêt. Elles nous permettent, modestement certes, de mettre nos idées en actions. Elles nous obligent à l'écoute d'autrui, à l'échange. Les opinions différentes sont légitimes, celles qui sont énoncées de manière positive et constructive ont plus de chance de faire avancer les idées et les projets. Mesdames, Messieurs, Chers(Chères) collègues nouvellement élu(e)s ou réélu(e)s, je vous souhaite à toutes et tous bon vent pour cette législature 2018-2022.

Conformément à l'art. 18 du Règlement du Conseil général, Monsieur Pierre-Yves Dubois procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 19 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Messieurs Nusret Berisha et Cyril Jeanbourquin sont absents.

Tous les Conseillers communaux sont présents.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 46 du 20 décembre 2017
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Elections
 - a) du Président du Conseil général
 - b) du Vice-président du Conseil général
 - c) du second Vice-président du Conseil général
 - d) de deux scrutateurs
3. Elections :
 - Commissions permanentes
 - a) Commission de vérification des comptes (5 membres)
 - b) Commission financière (5 membres)
 - c) Commission d'estimation (5 membres)
 - d) Commission de l'école primaire (7 membres)

- e) Commission "Structure d'accueil de la petite enfance" (5 membres)
 - f) Commission "Services communaux" (5 membres)
 - g) Commission du cimetière (3 membres)
 - h) Commission de promotion économique (5 membres)
 - i) Commission "énergie et environnement"
 - j) Commission d'urbanisme
4. Nominations :
- a) des délégués à la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont
 - b) des membres de la Commission de gestion de la communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont
 - c) des délégués au Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes
5. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 décembre 2017
6. Communications
7. Questions orales

2. Elections

- a) du Président du Conseil général
- b) du Vice-président du Conseil général
- c) du second Vice-président du Conseil général
- d) de deux scrutateurs

a) Election du Président du Conseil général

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC propose la candidature de Monsieur Vincent Berger.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Monsieur Vincent Berger est élu Président par acclamation. Monsieur Pierre-Yves Dubois lui cède donc sa place.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je vous souhaite également la bienvenue et vous remercie pour mon élection.

b) Election du premier Vice-président du Conseil général

Monsieur Jacky Epitoux : le groupe Liste libre propose la candidature de Madame Andrée Guenat.

Aucune autre proposition n'est faite.

Madame Andrée Guenat est également élue par acclamation.

c) Election du second Vice-président du Conseil général

Monsieur Martial Farine : le groupe PS/Les Verts propose la candidature de Monsieur Pierre-Yves Dubois.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Monsieur Pierre-Yves Dubois est élu par acclamation.

d) Election de deux scrutateurs

Monsieur Philippe Oppliger : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Raphaël Schärz.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Monsieur Pierre-Alain Frésard.

Aucune autre proposition n'est faite.

Messieurs Raphaël Schärz et Pierre-Alain Frésard sont élus par acclamation.

3. Elections :

Commissions permanentes

- a) Commission de vérification des comptes (5 membres)
- b) Commission financière (5 membres)
- c) Commission d'estimation (5 membres)
- d) Commission de l'école primaire (7 membres)
- e) Commission "Structure d'accueil de la petite enfance" (5 membres)
- f) Commission "Services communaux" (5 membres)
- g) Commission du cimetière (3 membres)
- h) Commission de promotion économique (5 membres)
- i) Commission "énergie et environnement"
- j) Commission d'urbanisme

Monsieur Yann Chappatte : avant de proposer quelqu'un, je voudrais juste donner quelques précisions. Les partis se sont réunis afin de pouvoir procéder à une répartition. Il s'avère que dans certaines commissions, fait surprenant par rapport à ce qu'on a pu entendre précédemment, il y aura plus de candidats que de places disponibles. On voulait juste apporter des précisions quant à la stratégie que nous appliquerons dans le cadre de ces nominations. On va respecter la règle implicite qui a prévalu jusqu'alors, à savoir que les candidats qui étaient en place la législature précédente qui souhaitent poursuivre seront soutenus en priorité. Dans un deuxième temps, on soutiendra selon le principe de répartition qu'on a défini interpartis. Dans un troisième temps, on donnera notre soutien en fonction de la force des partis lors des élections de l'automne 2017.

a) Commission de vérification des comptes (5 membres)

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Madame Séverine Hugi.

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC propose les candidatures de Monsieur Vincent Berger et Madame Albana Krasniqi.

Monsieur Jacky Epitoux : le groupe Liste libre propose la candidature de Madame Andrée Guenat.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à l'unanimité.

b) Commission financière (5 membres)

Monsieur Jacky Epitoux : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Pierre-Henri Stauffer.

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC propose la candidature de Monsieur Paul-Henri Jobin.

Monsieur Martial Farine : le groupe PS/Les Verts propose la candidature de Monsieur Jacques Boni.

Monsieur Raphaël Schärz : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur François Donzé.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à l'unanimité.

c) Commission d'estimation (5 membres)

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC propose la candidature de Monsieur Germain Jobin.

Monsieur Jacky Epitoux : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Jean-Maurice Jobin.

Monsieur Martial Farine : le groupe PS/Les Verts propose la candidature de Monsieur Edwin Bischof.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à l'unanimité.

d) Commission de l'école primaire (7 membres)

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC propose les candidatures de Madame Daniela Reinhard et Monsieur Christophe Cerf.

Monsieur Martial Farine : le groupe PS/Les Verts propose les candidatures de Mesdames Wanda Paupe et Marianne Boillat-Poupon.

Monsieur Jacky Epitoux : le groupe Liste libre propose la candidature de Madame Véronique Gatschet.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Madame Gaëlle Scheidegger.

Monsieur Raphaël Schärz : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Gaëtan Cattin.

Monsieur le Président, Vincent Berger : il y a une personne de trop. Toutes les candidatures sont maintenues.

Monsieur Martial Farine : comme il y a une élection, je demande le bulletin secret.

Monsieur le Président, Vincent Berger : alors c'est ce qui va se passer.

Monsieur Yann Chappatte : est-ce qu'on peut avoir des informations par rapport aux éléments que j'ai donnés en préambule, à savoir le nom des gens qui étaient en place ?

Monsieur Claude Gagnebin : Monsieur Christophe Cerf, Mesdames Daniela Reinhard, Gaëlle Scheidegger, Véronique Gatschet et Wanda Paupe.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je vous propose d'interrompre la séance quelques minutes pour procéder au vote.

Interruption de séance.

Reprise des débats.

Nombre de bulletins distribués : 19. Nombre de bulletins rentrés : 19. Bulletin blanc : 1.
Bulletins valables : 18. Majorité absolue : 10.

Suite à la votation, les personnes suivantes sont élues :

Avec 18 voix : Monsieur Christophe Cerf et Madame Véronique Gatschet.

Avec 17 voix : Mesdames Gaëlle Scheidegger, Wanda Paupe et Daniela Reinhard.

Avec 14 voix : Madame Marianne Boillat-Poupon.

e) Commission "Structure d'accueil de la petite enfance" (5 membres)

Monsieur Paul-Henri Jobin : le groupe PDC propose la candidature de Monsieur Marcel Barthoulot.

Monsieur Martial Farine : le groupe PS/Les Verts propose la candidature de Monsieur Matthias Bucheli.

Monsieur Jacky Epitoux : le groupe Liste libre propose la candidature de Madame Audrey Lesquereux.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Madame Jeanne Metthez.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à l'unanimité.

f) Commission "Services communaux" (5 membres)

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC propose la candidature de Monsieur Christophe Cerf.

Madame Nathalie Moser : le groupe PS/Les Verts propose la candidature de Monsieur Martial Farine.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Monsieur Pierre-Alain Frésard.

Monsieur Pierre Stauffer : serait-il possible de nommer les personnes qui font partie d'office des commissions ?

Monsieur Claude Gagnebin : je les nommerai volontiers à la fin du point 3 de l'ordre du jour.

Monsieur Philippe Oppliger : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Raphaël Schärz.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à l'unanimité.

g) Commission du cimetière (3 membres)

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC propose la candidature de Monsieur Alain Paupe.

Monsieur Jacky Epitoux : le groupe Liste libre propose la candidature de Madame Andrée Guenat.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à l'unanimité.

h) Commission de promotion économique (5 membres)

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC propose la candidature de Monsieur Frédéric Grass.

Monsieur Jacky Epitiaux : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Gabriel Bilat.

Monsieur Martial Farine : le groupe PS/Les Verts propose la candidature de Monsieur Jacques Boni.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Monsieur Pierre-Alain Frésard.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à l'unanimité.

i) Commission "énergie et environnement"

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC propose la candidature de Monsieur Paul-Henri Jobin.

Monsieur Matthias Bucheli : le groupe PS/Les Verts propose les candidatures de Messieurs Pierre-Yves Dubois et Martial Farine.

Monsieur Jacky Epitiaux : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Urs Moser.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à l'unanimité.

j) Commission d'urbanisme

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC propose la candidature de Monsieur Cyril Jeanbourquin.

Monsieur Pierre Stauffer : le groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Jacky Epitiaux.

Monsieur Raphaël Schärz : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Philippe Oppliger.

Monsieur Martial Farine : le groupe PS/Les Verts propose la candidature de Monsieur Edwin Bischof.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Monsieur Paul-Justin Boillat.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à l'unanimité.

Monsieur Claude Gagnebin : pour information, Monsieur Pierre-Alain Thiévent et moi-même faisons partie de la Commission Services communaux et je fais partie de la Commission financière.

Monsieur Martial Farine : Madame Marianne Boillat-Poupon souhaite être inscrite "sans parti".

Monsieur Claude Gagnebin : il n'y a pas de problème, Madame Boillat ne sera pas "étiquetée" comme faisant partie d'un parti au sein de la Commission d'école.

4. Nominations :

- a) des délégués à la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont
- b) des membres de la Commission de gestion de la communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont
- c) des délégués au Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes

a) Délégués à la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont

Monsieur Pierre-Yves Dubois : le groupe PS/Les Verts propose la candidature de Monsieur Martial Farine.

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC propose la candidature de Monsieur Xhevdet Krasniqi.

Monsieur Jacky Epitoux : le groupe Liste libre propose la candidature de Madame Dominique Cattin-Nissille.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Madame Isabelle Greab.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à l'unanimité.

b) Membres de la Commission de gestion de la communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC propose la candidature de Madame Anny-Claude Cattin.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, la personne prénommée est élue à l'unanimité.

c) Délégués au Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes

Monsieur Martial Farine : le groupe PS/Les Verts propose la candidature de Madame Nathalie Moser.

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Monsieur Jean-Marie Chappatte.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à l'unanimité.

5. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 décembre 2017

Monsieur Yann Chappatte : j'ai une remarque à la page 16. J'observe que j'avais fait une intervention concernant la subvention des nouveaux logements. Ma remarque est relatée. Ensuite, il y a une remarque qui a été faite dans la salle et elle n'est pas relatée. Par contre, ma réponse est notée. Je trouve effectivement dommageable que, dans le procès-verbal, il ne soit pas fait mention de la remarque parce que ceci ne permet pas de connaître la remarque qui a été faite d'une part et, d'autre part, on aimerait savoir d'où elle vient. En l'occurrence, la personne qui l'a faite, ça serait bien qu'elle puisse compléter le procès-verbal ce soir ou d'entente avec la Secrétaire si ça ne s'est pas entendu, ce d'autant plus que la remarque venait

d'un membre du Conseil communal. Dans ce cadre-là, je ne fais pas une remarque sur la tenue du procès-verbal qui, comme d'habitude, est d'une très bonne teneur mais, effectivement, il manque un bout de ce qui a été dit et c'est dommageable. C'est pourquoi, je demande qu'un ajout soit fait.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je remercie Monsieur Chappatte pour cette remarque et je donne la parole à la Secrétaire.

Madame Marlyse Jobin : normalement, je n'ai pas le droit de prendre la parole, mais j'aimerais simplement dire que je n'ai pas entendu la remarque en question. Sur l'enregistreur, on ne l'entend pas non plus. Il m'était donc impossible de la retranscrire. Je suis désolée, mais je ne peux pas écrire quelque chose que je n'entends pas !

Monsieur Claude Gagnebin : je ne peux pas répondre à cette question. Il ne faut pas approuver le procès-verbal et ouvrir une commission d'enquête pour savoir quelle était cette remarque !

Monsieur Yann Chappatte : je répète que la personne qui a fait la remarque peut s'approcher sans autre de la Secrétaire pour faire un ajout au procès-verbal. Si ça ne sera pas fait, j'en prends acte. Simplement, je me répète, sans faire d'enquête, c'est quelqu'un du Conseil communal.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je remercie Monsieur Chappatte. On va donc procéder de cette manière-là. Je vais quand même profiter de remercier Madame Marlyse Jobin pour, je trouve, son excellent travail.

Le procès-verbal est considéré comme accepté par acclamation.

6. Communications

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je vous souhaite la bienvenue et j'espère que vous êtes motivés pour l'étude des dossiers et pour suivre assidument ces séances du Conseil général.

Dicastères : on a envoyé l'avis officiel concernant la répartition des dicastères la semaine dernière, mais cela prend toujours une semaine jusqu'à ce qu'ils arrivent dans les ménages. Je vais donc vous présenter cette répartition. Je garde la Mairie, l'administration générale et les finances, ainsi que le projet Espace communal. Monsieur Christophe Baume conserve les travaux publics et la voirie. Monsieur Marc Stettler s'occupe de l'instruction publique et de l'énergie. Monsieur Gilles Cattin continue de gérer le dicastère de l'aide sociale. Monsieur René Pointet s'occupe de l'économie publique et de l'urbanisme. Les bâtiments communaux, constructions et forêts sont attribués à Monsieur Antoine Claude et l'environnement et le service des eaux sont gérés par Monsieur Jean-Marc Boichat.

Espace communal : on a fixé l'inauguration officielle le 27 octobre 2018. Vous serez avisés en temps voulu, mais on a fixé cette date pour réserver cette journée un samedi où les sociétés n'avaient rien de prévu. La déshumidification du bâtiment est terminée. Ils commenceront les chapes dès fin janvier. Les travaux suivent leur cours et les délais sont respectés, ainsi que le budget.

Recensement : à fin 2017, le nombre d'habitants est de 1'250, soit une augmentation de 33 habitants durant l'année 2017.

7. Questions orales

1) Monsieur Pierre Stauffer : comment le Conseil communal appréhende les travaux des commissions communales à la veille de cette nouvelle législature ? Notre Commune a un

Conseil communal au complet, 7 membres élus tacitement, un Conseil général de 21 membres aussi au complet. Félicitations aux personnes engagées. Mes propos sont en rapport avec la nomination des commissions communales. Lors de la dernière législature, les travaux des commissions ont été réalisés selon les habitudes. Je n'ai pas connaissance des activités des commissions, à part la Commission d'urbanisme dont j'ai fait partie. Par contre, quand on doit solliciter d'anciens commissaires pour renouveler leur mandat, en trouver de nouveaux, ce n'est pas évident. Des remarques surgissent ou resurgissent : "nous n'avons quasiment pas été sollicités", "nous ne recevons pas de procès-verbaux des séances", "l'exécutif nous associe peu ou pas aux démarches", etc. Sans parler d'une motion présentée par Messieurs Frésard et Epitoux sur le sujet. Il me semble que l'on devrait plus se référer aux commissions communales. Les commissions sont formées pour aider l'exécutif et le législatif de notre commune dans leurs démarches. Nous devons plus intéresser nos commissaires. Il en va de l'intérêt de permettre à de nouveaux citoyens d'être un jour Conseiller général ou communal. Dans un but constructif, positif, je répète ma question à l'exécutif ou plus précisément à Madame le Maire que j'avais informée : comment le Conseil communal appréhende les travaux des commissions communales à la veille de cette nouvelle législature ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je vais m'en référer au Règlement d'organisation de la commune qui règle les modalités des commissions. L'article 37, alinéa 3 stipule "*Les conseillers communaux font partie d'office comme membre à part entière des commissions qui concernent leur dicastère, excepté la commission de vérification des comptes.*" L'article 38, alinéa 1 indique "*Pour les commissions dont les attributions ne sont pas fixées par le présent règlement ou un règlement spécifique (école, structure d'accueil de la petite enfance, cimetière), un cahier des charges est établi (notamment pour la promotion économique, l'urbanisme, énergie et environnement, services communaux) par l'autorité de nomination.*" L'article 38, alinéa 2 précise "*Chaque commission traite avec diligence les affaires qui lui sont attribuées et soumet son rapport aux autorités décisionnelles.*" L'article 38, alinéa 3 stipule "*Les commissions se constituent elles-mêmes (président, vice-président et secrétaire).*" L'article 38, alinéa 5 indique "*Chaque commission doit traiter dans sa prochaine séance les affaires qui lui sont transmises par le conseil communal.*" L'article 38, alinéa 6 précise "*Les commissions tiennent un procès-verbal de décision dont une copie est remise au secrétariat communal après l'approbation du procès-verbal par la commission.*" Je rajouterai encore qu'un ordre du jour doit être établi par le Président qui convoque la commission. Le Conseil communal n'est pas à l'abri d'un dysfonctionnement à plusieurs niveaux (manque de suivi, absence de propositions du côté de la commission, etc.). Du côté de l'administration, tous les courriers reçus et ceux auxquels le secrétariat répond sont mis en copie au Président de chaque commission. Ce dernier décide ou pas de convoquer la commission. Lors de cette étape de communication, des manquements peuvent également subvenir. Du côté du Conseil communal, le Conseiller communal en charge du dicastère est normalement au courant de toutes les affaires traitées et suivies au Conseil communal et se doit de le faire suivre en commission. Là aussi, des manquements peuvent se produire. Je rappelle également que les commissions donnent un préavis, la décision revient au Conseil communal. Concernant la promotion économique, certains promoteurs s'adressent directement au Conseil communal par discrétion et souci de ne pas ébruiter leur demande. En ce début de nouvelle législature, ce sera au responsable du dicastère de convoquer la commission afin qu'elle se constitue et fixe des objectifs pour la période 2018-2022 lors de sa première séance. Le Conseil communal a aussi envisagé de convoquer et rencontrer les Présidents des commissions dès leur entrée en fonction, ceci dans un souci de bonne collaboration.

Monsieur Pierre Stauffer : je suis satisfait.

2) Monsieur Yann Chappatte : ma question est en relation avec les zones d'activité industrielles cantonales. Au printemps, notre commune était prévue comme zone d'activité industrielle sur le plan cantonal. De l'eau a coulé sous les ponts et, tout à coup, à l'automne, on apprend qu'elle n'y est plus et que ce sont d'autres communes qui sont désignées. Dans les communications qu'on a reçues par la presse, communications cantonales, on n'a malheureusement pas eu d'explication par rapport à ce changement. Il ne s'agit pas exclusivement de faire part d'un esprit de clocher, mais c'est pour comprendre pourquoi une commune était désignée dans un plan cantonal et tout à coup elle disparaît et est remplacée par d'autres. Ça peut paraître effectivement étonnant. La question c'est quels sont les événements qui se sont passés depuis le printemps et, finalement, quelles sont les démarches qu'a eues à faire ou qu'a faites la commune suite à ces décisions qui sont pour nous quand même un élément surprenant ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je vais revenir sur l'historique qui remonte un peu plus loin qu'au printemps dernier, parce que ce n'est pas tout à fait au printemps dernier que ces zones ont été posées pour Le Noirmont et Saignelégier. Le Canton du Jura a édité un guide des zones AIC (zones d'activité intercommunales) en novembre 2012. Le Plan directeur cantonal dans sa version du 24 février 2011 prévoyait des zones AIC par la fiche 1.06. Toutes les démarches cantonales principales se sont faites entre 2011 et 2012. Ces zones sont prévues pour des grandes entreprises tournées vers l'économie suisse et internationale, d'où un nombre limité de sites au niveau cantonal. Pour les Franches-Montagnes, les études menées par le bureau RWB et cinq représentants de l'association des Maires des Franches-Montagnes ont porté d'abord sur les possibilités de zones dans les quatre grandes communes. Le secteur de l'Orée a été présenté et étudié. Les débats ont eu lieu entre 2013 et 2014 et je n'y ai pas participé, n'étant pas encore Maire. Ce que j'ai compris à l'époque, c'est que notre zone (15 hectares environ) était sous-dimensionnée et surtout que la possibilité d'une extension de l'autre côté de la voie CJ n'était pas envisageable. L'esquisse allait jusqu'au stand de tir et pouvait porter préjudice à l'environnement et au paysage villageois. En outre, ces terrains sont exploités par des agriculteurs encore en activité et les accès auraient été contraignants, difficiles et peu concevables. Deux zones ont alors été retenues : Le Noirmont (pour la présence existante de bâtiments destinés aux techniques de l'information et la télécommunication) et Saignelégier, zones reconnues par décision du Gouvernement, donc bien avant le printemps dernier ! Actuellement, des démarches sont en cours afin d'effectuer le changement d'affectation des terrains agricoles en zone industrielle par un plan spécial, donc principalement au Noirmont et à Saignelégier. Il s'agira également de racheter ces terrains au fur et à mesure de la demande et par étapes. En parallèle, une proposition de règlement a été envoyée au Canton. Ces deux zones offrent à toutes les communes de la région la possibilité de participer à la réalisation du projet en termes de planification, de gestion, de financement et de répartition des ressources d'impôts sur toutes les communes franc-montagnardes. Ces deux zones ont un statut intercommunal et la propriété foncière sera gérée par un syndicat. Ce que la Commune a fait : avec le Président de la Commission d'urbanisme, nous avons rencontré le Ministre du développement territorial et fait part de nos inquiétudes pas seulement au niveau du développement industriel mais également concernant l'extension de zones à bâtir. Dans le Plan directeur cantonal, la Commune des Bois figure comme commune "industrielle relais", mais actuellement nous ne savons pas ce que cela impliquera pour l'avenir et nos possibilités de développement. Une augmentation de 80 habitants est envisagée d'ici 2030 dans le Plan directeur cantonal. En outre, un plan d'aménagement régional pour les Franches-Montagnes sera élaboré et mis en route et la

Commune a demandé d'y participer. Quant à moi, je me propose de participer au travail de la Commission zones AIC avec les autres maires.

Monsieur Yann Chappatte : je suis totalement satisfait.

3) Monsieur Yann Chappatte : ma question est relative au site Internet. C'est quelque chose qui est évidemment de plus en plus visité, utilisé. Il est observé fréquemment que sa mise à jour est irrégulière ou en tout cas pas suffisamment régulière. J'en veux pour preuve que, souvent, les informations liées au Conseil général ne sont disponibles que peu de temps avant la séance. Les gens qui veulent participer aux séances de partis n'ont pas la possibilité de consulter les documents préalablement par exemple. Mais, également, d'autres informations sur le site de la Commune devraient être revues. Le site en lui-même est manifestement bien conçu et bien fourni. Une actualisation plus régulière pourrait être adéquate et sans doute très appréciée par les concitoyens. Il ne s'agit pas directement d'une question, mais plus d'un souhait que le Conseil communal et l'administration y veillent afin que ça puisse répondre aux besoins des citoyens.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Conseil communal prend note de cette remarque. La mise à jour du site Internet incombe au Secrétariat et, normalement, se fait régulièrement. Mais il faut laisser le temps de mettre les choses en ligne, ce qui n'est pas toujours facile. Toutefois, en prenant connaissance de la question samedi, j'ai parcouru le site et décelé quelques éléments à mettre à jour. J'ai fait une liste que je transmettrai au responsable de ce site. Il serait aussi précieux pour nous, lorsque vous allez sur le site, de nous informer de ce qui ne figure pas, ce qui manque et que vous aussi vous le communiquiez au Secrétariat et participiez activement à ces mises à jour car chaque citoyen a ses propres exigences. Merci d'avance. Les noms des membres du Conseil général et des commissions seront introduits après cette séance. Je remercie également Madame Marlyse Jobin concernant ce site car c'est vraiment un travail très important.

Monsieur Yann Chappatte : je suis totalement satisfait.

Monsieur le Président, Vincent Berger : avant de clore la séance, je tenais à vous féliciter toutes et tous et vous remercier pour votre engagement pour la Commune. Je me réjouis de pouvoir collaborer avec vous durant ce nouveau mandat. Je vous souhaite une excellente soirée. Une verrée est offerte.

La séance est levée à 21 h 15.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président: La Secrétaire :

Vincent Berger Marlyse Jobin